BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1

01 – AIN

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURG-EN-BRESSE

Ventes et cessions

833 956 097 RCS Bourg-en-Bresse.
ISAORA.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Capital : 5000.00 EUR.
Adresse : Rue Streseman, 01710 Thoiry.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE JP DELESDERRIER Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros Siège social : 465 Rue Stresemann 01710 THOIRY 342 013 836 RCS BOURG EN BRESSE ET ISAORA Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 5 000 euros Siège social : 465 Rue Stresemann 01710 THOIRY 833 956 097 RCS BOURG EN BRESSE AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature électronique en date du 22 octobre 2026, La société JP DELESDERRIER, société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros, dont le siège social est 465 Rue Stresemann 01710 THOIRY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 342 013 836 RCS BOURG EN BRESSE, et la société ISAORA, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, dont le siège social est 465 Rue Stresemann 01710 THOIRY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 833 956 097 RCS BOURG EN BRESSE, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société JP DELESDERRIER par la société ISAORA. La société JP DELESDERRIER ferait apport à la société ISAORA de la totalité de son actif, soit 303.283,08 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 234.788,71 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 68.494,37 euros. La société ISAORA détenant 100 % des parts sociales de la société JP DELESDERRIER, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital ni aucun échange de titres. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er juillet 2026, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société JP DELESDERRIER depuis le 1er juillet 2026 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société ISAORA. La société JP DELESDERRIER sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de BOURG EN BRESSE au nom des deux sociétés le 23 Octobre 2026 pour être annexé au registre du commerce et des sociétés. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce ou le tribunal des activités économiques compétent. Pour avis.